lo Tambourinaïre

Bulletin Municipal d'information de

A ° °S° O

AUTOMNE 2022

N°131

Publié trimestriellement par le Conseil Municipal en collaboration avec les Associations de la commune

SOMMAIRE

Informations municipales

page 3 — Le mot du maire
pages 4 à 13 — Comptes-rendus des du Conseil Municipal - Tableau récapitulatif
page 14 — État Civil
pages 15 à 19 — Informations diverses
pages 20 à 29 — Actualités
page 30 — Espace numérique

Réalisations

page 31

Informations associatives

page 32 — La Diane
page 33 — Continental Silver Club - Agenux
page 34 — Les Saltimbranques - Le Comité des Fêtes
page 35 — Biblilude
page 36 — Les Amis de la Fraîche Gardonne
page 37 — Le Club de la Bonne Humeur - Atelier couture/tricot - Asso. des Parents d'Elèves

Échos des écoles

pages 38 à 40

Activités

page 41 — Bricolage enfant
pages 42 à 43 — Recettes

Planning des manifestations

page 44

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30 - 12H30	8H30 - 12H30	8H30 - 12H30	8H30 - 12H30	8H30 - 12H30
13H30 - 17H30	FERMÉ	FERMÉ	13H30-17H30	13H30 - 16H30

POUR CONTACTER LA MAIRIE
05 53 36 03 82 OU 09 65 13 04 08

Les écoles de notre commune au coeur de l'été

Après la décision d'ouverture de classe qui a été un soulagement au vu de nos effectifs grandissants, l'Espace Granger a été aménagé afin d'accueillir les CP et les CE1 ainsi que la cantine le temps des travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle.

Le mois d'août a été pour nous un challenge. Tout devait être prêt pour la rentrée : création, aménagement, déménagement, rangement… toutes les bonnes volontés ont été les bienvenues.

Je remercie les parents qui ont donné de leur temps, les enseignantes, les élus et le personnel communal.

Le 1er septembre, Madame FLECHET Nathalie a pu accueillir ses 23 élèves dans de bonnes conditions.

Je souhaite une bonne année scolaire aux 88 enfants du regroupement pédagogique intercommunal ainsi qu'aux institutrices, Atsem et agents.

Dans le même temps, le projet d'extension et de rénovation de l'école de St Vivien avance, le permis de construire vient d'être accepté.

Dans un contexte où la Covid fait encore parlait d'elle, les associations reprennent leurs activités (cabaret, bal, yoga, gym, belote, ateliers d'écriture…).

Jocelyne COLLIANDRE,
Maire

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN
COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le **quatorze juin** à **20 H 30**,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame **Jocelyne COLLIANDRE,** Maire.

6Date de la convocation du Conseil Municipal : **07.06.2022**

Membres en exercice	**15**
Membres présents	**14**
Absents(es)	**1**
Procuration(s)	**1**

PRESENTS : Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. - FRACHISSE N. - FRECHEVILLE M. - HUGOU D. – JACQUET C. - MIQUEL F. - PERRY JL.
Mmes BALSE M.J. - COLLIANDRE J. - HALLAL AM. - MOURMANNE V. - SIREY P. - TORNIER E.

PROCURATION : CAZEILS G. à TORNIER E.

Secrétaire de séance : SIREY P.

EXTENSION ET RÉNOVATION ÉCOLE MATERNELLE ST VIVIEN :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les plans, le descriptif et le chiffrage des travaux en date du 03/06/2022 relatifs à l'extension et la rénovation de l'école maternelle de Saint-Vivien à savoir 642 000 € HT soit 770 400 € TTC de travaux.

Elle rappelle le plan de financement prévu au 7 décembre 2021 :

Montant total du projet : 543 525 € HT soit 652 230 € TTC dont 481 000 € HT de travaux, 48 100 € HT de mission de maîtrise d'œuvre et 14 425 € HT de missions de contrôle, SPS …
- Conseil Départemental : 30 000 €
- DETR 2022 : 40 % du montant HT des travaux : 217 410 €
- Autofinancement/Emprunt : 404 820 €

Certains élus se questionnent sur l'implantation de l'assainissement et notamment sur l'utilisation d'une pompe de relevage.
M. FRECHEVILLE Mathieu demande le détail du chiffrage.
Il est indiqué que l'architecte n'a pas fait de devis détaillé sur le projet mais par lots. Il s'agit ici de l'étape d'avant-projet.

Il est précisé que la mission de maîtrise d'œuvre sera calculée à hauteur de 10% sur le montant arrêté lors de la validation de l'Avant-Projet Définitif.
M. HUGOU Daniel et M. MIQUEL Francis interpellent les élus sur le manque de places au niveau du parking au vu des plans proposés et estiment le coût de ce projet trop onéreux.
Il est indiqué qu'une option sur la réfection de la toiture existante est proposée et qu'il y aura lieu de se prononcer sur ces travaux supplémentaires.
M. HUGOU s'inquiète des réseaux présents sous les végétaux à arracher pour la mise en place de l'assainissement et autres.
Il est également discuté du mode de chauffage actuel et de la possibilité de scinder les équipements en fonction des bâtiments en rénovation ou en extension. La pose de la climatisation est aussi évoquée.

Chacun des lots est détaillé et des réflexions sont apportées afin de pouvoir économiser sur chaque poste.

Au vu du chiffrage conséquent, les élus décident d'apporter des modifications et il est, de ce fait, nécessaire de réaliser une mise à jour des tarifs afin de prendre une décision définitive lors d'un prochain conseil qui aura lieu la semaine suivante.

La délibération est reportée.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DEVIS TRAVAUX SUITE À SINISTRE SÉCHERESSE ÉCOLE BORN :

Madame le Maire rappelle aux élus le dossier de sinistre sécheresse de l'école élémentaire de Born.

Elle présente le devis établi par une société missionnée par l'assurance : 16 768.80 € TTC :
Devis de l'entreprise TEMSOL pour réparation par injection de résine expansive et traitement des fissures dans un second temps.

Elle indique que la prise en charge par l'assurance s'élève à la somme de 13 718.80 €.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise TEMSOL d'un montant de 16 768.80 € TTC,
- Prend acte du remboursement de l'assurance qui s'élève à la somme de 13 718,80 €,
- Dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2022,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Madame le Maire,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.
A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint-Eutrope-de-Born afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :
Publicité par publication papier (Secrétariat de Mairie) ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de Madame le Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023 :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 Ill de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements)et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1er janvier 2023.

2 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le budget primitif 2022 s'élève à 933 627 € en section de fonctionnement et à 901 250 € en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2022 sur 70 022 € en fonctionnement et sur 67 593 € en investissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Article 1 : Vu l'avis favorable du comptable, adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born, à compter du 1er janvier 2023.

Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.

Article 3 : autoriser Madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 4 : autoriser Madame le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition exposée ci-dessus.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

• **Plan Communal de Sauvegarde :**

Une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde est nécessaire. Des fiches actions ont été remises aux élus et il leur est demandé de les étudier afin de pouvoir renseigner le document lors d'une prochaine réunion.

• **Dossier assurance vol atelier :**

Mme le Maire présente le rapport d'inspection relatif au sinistre constaté sur l'atelier municipal.

• **Devis dorures monument aux morts :**

Un devis de dorures pour la réfection sur le monuments aux morts a été reçu : Société PFG à Bergerac : 3 200 € TTC. De nouvelles offres seront sollicitées.

• **Tracteur :**

Mme le Maire rappelle la dernière réunion durant laquelle il avait été décidé l'achat d'un tracteur Deutz en complément de celui que les services techniques possèdent actuellement.
Cependant, il a été constaté de nombreuses réparations à effectuer qui n'avaient pas été mentionnées lors de la vente. Elle invite le Conseil à se prononcer sur la continuité de cette affaire.

Les élus, à 14 voix pour et 1 abstention, renoncent à cette acquisition et décident d'effectuer de nouvelles recherches.
Ils prévoient également la réalisation des réparations urgentes sur l'ancien tracteur Renault, véhicule conservé pour les travaux d'épareuse.

• **Commission travaux école maternelle :**

Composition de la commission de travaux relatifs au projet de l'école maternelle de St Vivien :

- Mme MOURMANNE Vanessa
- Mme HALLAL Anne-Marie
- M. FRECHEVILLE Mathieu
- Mme TORNIER Emilie
- Mme SIREY Pauline
- Mme BALSE Marie-José
- M. AUZERAL Jérémie

• **Compte-rendu commission chemins**

M. MIQUEL Francis fait un compte rendu de la situation des chemins ruraux de la commune.
Il indique que suite à la tournée effectuée le mardi 7 juin, deux chemins nécessitent des travaux importants.
Une demande de devis sera prochainement établie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h25.

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN
COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le **vingt-et-un juin** à **20 H 30**,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame **Jocelyne COLLIANDRE,** Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15.06.2022**

Membres en exercice	**15**
Membres présents	**12**
Absents(es)	**3**
Procuration(s)	**3**

PRESENTS : Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. - FRACHISSE N. - HUGOU D. – JACQUET C. - PERRY JL.
Mmes BALSE M.J. - COLLIANDRE J. - HALLAL AM. - MOURMANNE V. - SIREY P. - TORNIER E.

PROCURATIONS : CAZEILS G. à TORNIER E. – FRECHEVILLE M. à MOURMANNE V. – MIQUEL F. à HUGOU D.

Secrétaire de séance : SIREY P.

EXTENSION ET RÉNOVATION ÉCOLE MATERNELLE ST VIVIEN : A. P. D.
(DOSSIER D'AVANT-PROJET DÉFINITIF) :

Votants : 15
Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 2

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif relatif à l'extension et la rénovation de l'école maternelle de Saint-Vivien,

Mme BALSE Marie-José et M. HUGOU Daniel se questionnent sur un manque de places de parking.
Mme COLLIANDRE Jocelyne répond, qu'au besoin, il y aura possibilité de l'agrandir.
A la fin de cet énoncé, M. HUGOU et Mme BALSE s'interrogent sur l'utilité d'un tel projet.
M. AUZERAL, Mmes MOURMANNE, COLLIANDRE, TORNIER et SIREY soutiennent ce projet d'avenir pour les enfants de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2021/051 du Conseil Municipal du 18/10/2021 autorisant le lancement de la consultation pour la mission de maitrise d'œuvre pour le projet de l'école maternelle ;

Vu la délibération n°2021/054 du Conseil Municipal du 07/12/2021 retenant la proposition de l'architecte Mme BONHOURE Audrey ;

Vu la délibération n°2021/055 du Conseil Municipal du 07/12/2021 relative à la demande de subventions ;

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre ;

Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD est de 603 500 € HT de travaux ;

L'estimation du montant des travaux en phase APD servant de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maitrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le programme de l'Avant-Projet Définitif relatif à l'extension et la rénovation de l'école maternelle de Saint-Vivien,

- d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 603 500 € HT,

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au marché de maitrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maitrise d'œuvre au montant de 60 350 € HT,

- de valider le nouveau plan de financement comme suit, au vu des arrêtés attributifs de subventions :

Dépenses :

Maîtrise d'œuvre :	60 350.00 €
Contrôle technique / SPS… :	14 425.00 €
Travaux :	603 500.00 €
HT :	678 275.00 €
TTC :	813 930.00 €

Recettes :

Conseil Départemental :	30 000.00 €
Etat - DETR 2022 :	217 010.00 €
Autofinancement / Emprunt :	566 920.00 €

- de donner pouvoir à Madame le Maire d'engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt de demande de Permis de Construire (PC)

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

• **Devis mobilier école maternelle :**

Des devis relatifs à l'équipement de mobilier pour la nouvelle classe de l'école maternelle et la cantine sont en cours de réalisation.

• **Congés du personnel :**

Situation des congés du personnel pour la période estivale.

• **Tracteur :**

Les démarches ont été effectuées pour la renonciation de l'acquisition du tracteur DEUTZ.
Un nouveau devis d'une concession du Temple/Lot est en attente de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Mairie – Tél : **05.53.36.03.82**
E-mail : **steutropedeborn@collectivite47.fr**

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-EUTROPE-de-BORN
-47210-

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

N°	OBJET
2022/32	Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
2022/33	Devis toiture logement St Eutrope côté cour
2022/34	Devis chemins ruraux et parking
2022/35	Décision modificative n°1
2022/36	Avenant n°3 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et la commune de St Eutrope de Born
2022/37	Convention d'adhésion au service « Information Géographique – Commune »
2022/38	Nouvelle convention d'adhésion à la mission « Consil 47 »
2022/39	Approbation convention de servitude entre la commune et TE 47 : lieu-dit "Métairie du Château"
2022/40	Modification des statuts de Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne (TE 47)
2022/41	Création d'une redevance et de tarifs pour les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés

A Saint-Eutrope-de-Born, le 27/09/2022

Pauline SIREY
Secrétaire de séance

Jocelyne COLLIANDRE
Maire

L'ÉTAT CIVIL

3 ème trimestre 2022

Les Naissances

Le 11 juillet est née à Villeneuve-sur-Lot, **Agathe,** fille de Cédric JACQUET et Marine DUPRAT, domiciliés à « Jean-de-Born ».

Le 6 août est née à Villeneuve-sur-Lot, **Emma, Maeve**, fille de Fabyan et Ingeborg BLOMME domiciliés à « Gamard ».

Le 25 août est né à Villeneuve-sur-Lot, **Noan**, fils de Kévin DECERF et Marina MOUILLAC domiciliés au « Plat-Pech ».

Le 10 septembre est née à Villeneuve-sur-Lot, **Léonie, Héloïse,** fille de Julien LACRESSE et Elodie COLLIANDRE domiciliés à « Villas ».

Le 14 septembre est née à Périgueux, **Léonie, Adèle,** fille de Guillaume LAPARRE et Charlène GARA, domiciliés au « bourg de Born ».

Nos meilleurs vœux de santé aux bébés et toutes nos félicitations aux parents.

Les Décés

Le 6 juillet, est décédé à St-Eutrope-de-Born, Monsieur **Derek Richard BOLTWOOD**, âgé de 76 ans, domicilié au « Bourg de Born ».

Le 21 juillet, est décédée à Villeneuve-sur-lot, Madame **Gilberte BIROT née PARREL**, âgé de 90 ans, domiciliée au « Bourg de Saint-Eutrope ».

Le 28 juillet, est décédée à Villeréal, Madame **Rosa, José LEBLOND née DE COSTER**, âgée de 86 ans, qui avait été domiciliée au « Bourg de Born ».

Le 3 août, est décédée à Villeneuve-sur-Lot, Madame **Reine DOMENGIE née POMMERIE**, âgée de 90 ans, qui avait été domiciliée à « Castelot ».

Le 21 septembre 2022, est décédé à Villeneuve-sur-Lot, Monsieur **Daniel GAJAC**, âgé de 61 ans, domicilié au « bourg de Born ».

Nous adressons nos sincères condoléances à toutes ces familles.

PENSEZ AU RECENSEMENT MILITAIRE

Les personnes concernées par l'obligation de **recensement militaire** de la 4ème période de l'année 2022 sont les **jeunes filles et garçons nés entre le 1er juillet et le 31 décembre 2006.**

Les inscriptions doivent se faire en Mairie **avant le 31 décembre 2022.**

DÉCLARATION DE PERTE DE RÉCOLTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nous rappelons que les **imprimés n° 4195–N** concernant les déclarations de pertes de récolte sont à la disposition des exploitants agricoles sur Internet. Vous pouvez également les trouver au secrétariat de Mairie.

Ceux-ci doivent nous **être déposés avant la fin du mois de novembre**. Nous les expédierons au Centre des Impôts.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Les habitants de la commune sont cordialement invités à la commémoration du 104ème Anniversaire de l'Armistice de 1918.

qui se déroulera au Monument au Morts à Saint-Vivien :

le VENDREDI 11 NOVEMBRE - 11h30

JOURNAL NUMÉRIQUE

JOURNAL COMMUNAUTAIRE EN VERSION NUMÉRIQUE

Le Journal des Bastides en Haut Agenais Périgord est distribué dans chaque foyer du territoire communautaire. Depuis Janvier 2022, il paraît 2 fois par an, en janvier puis en juin.

Vous pouvez désormais retrouver tous les numéros du Journal en version numérique à partir du site internet, « Qui sommes-nous ? » puis « Journal Communautaire ».

Voici le lien vers la page : https://www.ccbastides47.com/journal-communautaire/

Cela vous permettra de renvoyer les habitants, et notamment les nouveaux habitants, vers la version numérique, s'ils n'ont pas pris connaissance des anciens numéros.
Sinon, les articles dans l'actualité du site internet permettent de rentrer dans les détails des informations présentes dans le journal.

Pour suivre toutes les infos de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord :

- www.ccbastides47.com – inscription à notre newsletter sur notre site
- Facebook
- Application Panneau Pocket à télécharger sur smartphones / ou à consulter sur votre ordinateur – Code postal 47150 ou CC des Bastides en Haut Agenais Périgord.

Contacts :

SERVICE COMMUNICATION
Aude Beaurepaire – chargée de communication – aude.beaurepaire@ccbastides47.com

DIRECTION GÉNÉRALE
Glenn Viollet – Marianick Nicaud – Chef.fes de service
glenn.viollet@ccbastides47.com – marianick.nicaud@ccbastides47.com

Bastides en Haut-Agenais Périgord

COLLECTE DES ENCOMBRANTS CCBHAP 2023

	MONFLANQUIN/VILLEREAL	CANCON/CASTILLONNES
JANVIER	11-janv	
FEVRIER		08-févr
MARS	08-mars	
AVRIL		12-avr
MAI	10-mai	
JUIN		07-juin
JUILLET	12-juil	
SEPTEMBRE		13-sept
OCTOBRE	11-oct	
NOVEMBRE		08-nov
DECEMBRE	13-déc	

JOUR DE COLLECTE : LE MERCREDI
INSCRIPTIONS AU 05 53 49 52 91/95 AU PLUS TARD LE LUNDI AVANT LA DATE DE LA COLLECTE. RÉSERVÉE AUX PERSONNES QUI NE PEUVENT PAS AMENER LEURS ENCOMBRANTS EN DÉCHÈTERIE

Syndicat mixte du Dropt Amont

Eymet, le 20/06/2022

Aux exploitants agricoles du bassin versant du Dropt amont (Hors zones vulnérables)

Objet : Mise à disposition de couverts végétaux (semences)

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Mixte du Dropt amont propose des mélanges grainiers pour la mise en place de couverts végétaux sur l'ensemble de son territoire **(hors zones vulnérables cf, cartographie jointe),** afin d'accompagner les agriculteurs à ce type de pratiques. L'implantation de couverts hivernaux vise à permettre de limiter l'érosion des sols (en moyenne 10 tonnes par ha et par an, cf. plaquette jointe), à obtenir une meilleure régulation du régime hydrologique et par conséquent améliorer la qualité des eaux.

Mais aussi :

- Recycler les éléments minéraux par absorption de l'azote du sol et de l'azote atmosphérique (légumineuses). Les fuites par lessivages des nitrates sont réduites et l'azote est restitué pour la culture suivante ;
- Assurer une couverture du sol permanente ou quasi permanente ;
- Augmenter le taux de matière organique des sols
- Structurer le sol,
- Favoriser l'activité biologique et faunistique.

Pour cela, il vous est proposé les deux mélanges grainiers suivants :

- **N°1 :** Phacélie 80% + moutarde brune 20% (semis août/septembre),
- **N°2 :** Trèfle incarnat 32,1% et micheli 7,1%, vesces velues 32,1% + radis fourrager 11,5% + moutarde blanche 8,5%+ roquette 4,3% navette 4,3% (semis d'automne boulbènes sols légers et acides),
- **N°3 :** Trèfle alexandrie 14,28% + micheli 7,14% + incarnat 14,28% + vesce commune 35,7% + radis fourrager 11,4% + moutarde blanche tardive 8,5% + roquette 4,3% + navette 4,3% (semis d'automne sol argilo-calcaire basique et lourd),
- **N°4** : avoine rude 38% + phacélie 10% + radis chinois 7% + trèfle alexandrie 22% et vesce érigée 18% (semis certifié bio),
- **N°5 :** Trèfle d'alexandrie 50% + radis fourrager 10%, phacélie 10%, trèfle incarnat 15 %, navette fourragère 15%.

Afin d'organiser au mieux la logistique, vous trouverez un coupon-réponse, joint à ce courrier, à nous renvoyer avant **le 21.07.2022** (par voie postale ou par mail à riv.dropt@orange.fr, en précisant le nombre d'hectares souhaité).

En fonction des retours, nous vous contacterons pour vous signifier le nombre d'hectares maximum délivré par exploitant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le technicien de rivière, Monsieur BOUSQUET, au 06.70.32.71.19. (ou à riv.dropt@orange.fr).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président,
Alain GOUYOU.

Adresse : 23 Avenue de la Bastide 24 500 EYMET
Tél : 05.53.57.53.42 *e-mail : riv.dropt@orange.fr*

L'érosion des sols

L'érosion hydrique des sols est un phénomène d'altération de la structure des sols. Il se produit lorsque l'eau ne peut plus s'infiltrer dans le sol et ruisselle, emportant avec elle des particules de terre. Cette érosion dépend de plusieurs facteurs comme la topographie, la météo, la nature et l'occupation du sol.

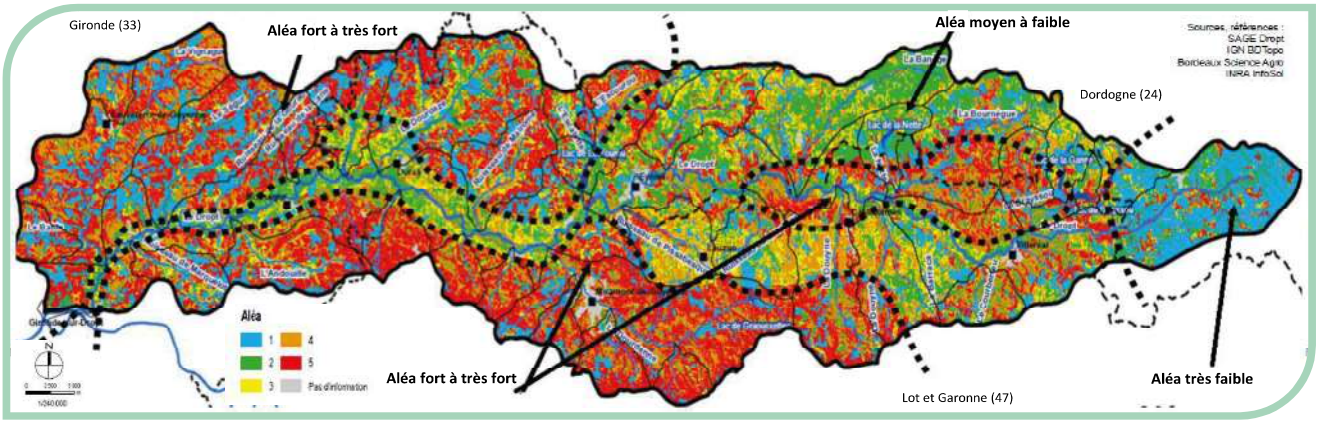

Carte d'aléas d'érosion des sols sur le bassin versant du Dropt pour un indice de précipitation fort

Des conséquences non négligeables

Sur les parcelles :

- Perte de terre de plus ou moins gros volumes en fonction des différents facteurs cités précédemment,

- Perte de matière organique et de substances fertilisantes,

- Perte de rendement, recouvrement et arrachage des semis, voire destruction totale des jeunes cultures,

- Formation de rigoles et ravines plus ou moins profondes,

- À long terme : la stérilité des sols augmente, le volume de terre et de nutriments disponibles pour les racines diminue et réduit la capacité au champ de la parcelle.

Comblement de fossé et dégâts sur cultures

Dépôt boueux sur fossé et voirie

Sur les cours d'eau

- Envasement des cours d'eau,
- Destruction d'écosystèmes,
- Apport de matière organique, donc diminution de l'oxygène,
- Dégradation de la qualité de l'eau par la présence potentielle de pesticides et/ou engrais chimiques dans les terres érodées.

Sur la voirie

- Comblement des fossés,
- Inondations des routes (dépôts boueux),
- Incidences financières pour les collectivités concernées (curage…).

Réduire l'érosion, c'est possible

En effet, l'érosion est un phénomène naturel mais **très fortement accentué** par les pratiques agricoles notamment la mise à nu des terres lors de l'interculture.

Il faut donc **réadapter** certaines techniques culturales **lorsque les parcelles se situent dans des zones à fort risque d'érosion.**

- ***Les couverts végétaux*** :
  Une pratique de plus en plus présente depuis une dizaine d'années du fait de ses multiples avantages agronomiques. Parmi ceux-ci, le fait d'**augmenter la capacité d'absorption et d'infiltration des sols**, notamment lorsqu'ils sont saturés.
  De plus, les couverts permettent **une structuration et un maintien solide des sols.**

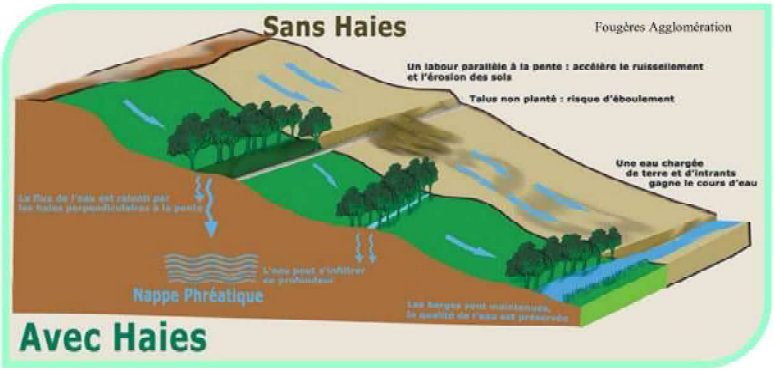

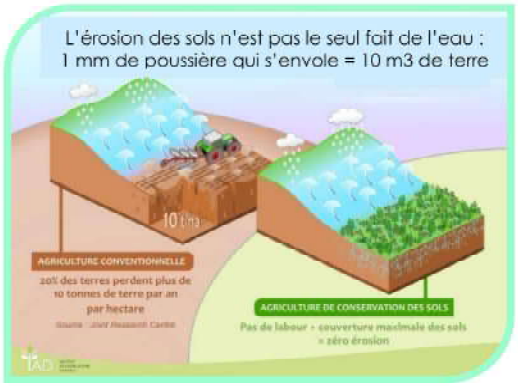

Les pierres qui remontent naturellement dans les champs = **croyance ! C'est la terre qui s'en va !**

Repenser l'aménagement des parcelles : Il semble important aujourd'hui de restructurer les parcelles et leur découpage sans trop de contraintes techniques pour les exploitants. Dans l'idée d'un redécoupage des parcelles, celui-ci serait accompagné d'aménagements antiérosifs comme des haies sur talus, ou des fossés couplés à des bandes enherbées.

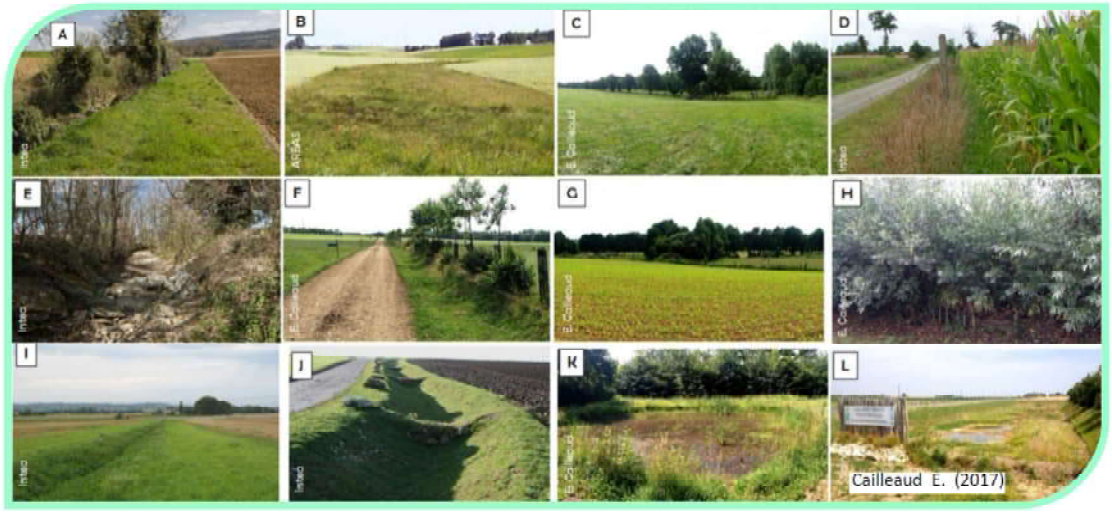

- ***Les dispositifs tampon :*** **A** : bande tampon en bord de cours d'eau ou fossé / **B** : chenal enherbé / **C** : prairie sur un versant associée à une haie au niveau de la ceinture de bas-fond / **D** : bordure de champ étroite à l'interface entre parcelle cultivée et voirie / **E** : ripisylve (de part et d'autre d'un cours d'eau ou fossé) / **F** : haie sur talus le long d'un chemin en milieu de pente / **G** : bosquet / **H** : fascine de bois vivant / **I** : fossé enherbé / **J** : fossé à redents / **K** : mare / **L** : zone tampon humide artificielle (ZTHA).

Contact: Stéphane JARLETON : tech.dropt@orange.fr **Tel** : 06 31 73 64 20

mois de la JEUNESSE.fr

Septembre - Octobre 2022

PORTES OUVERTES | FORUMS | FESTIVALS
EMPLOI | ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
JEU & CADEAUX À GAGNER

Portes ouvertes des structures jeunesse

Mercredi 5 octobre

Horaires et structures participantes à venir sur www.moisdelajeunesse.fr

Venez découvrir les différentes structures jeunesse du territoire. Le Point Jeunes de Villeneuve-sur-Lot, la Mission Locale du Pays Villeneuvois, le BIJ de Sainte-Livrade-sur-Lot, le Service de Prévention Spécialisée de Villeneuve-sur-Lot... seront ouverts pour vous accueillir et répondre à vos questions.

Du stade vers l'emploi

Jeudi 13 octobre / Pôle Emploi de Villeneuve-sur-Lot

Plus d'informations à venir sur www.moisdelajeunesse.fr

Matinale de l'intérim

Mardi 18 octobre / 9h-12h30
Mission Locale du Pays Villeneuvois au 8, rue de Casseneuil

Ouvert à tous (jeunes et adultes)
Venez rencontrer l'agence d'intérim CRIT dans les locaux de la Mission Locale à Villeneuve-sur-Lot. De nombreuses offres d'emploi sont à pourvoir.
Sans rendez-vous. Pensez à apporter votre CV.

#1semaine1job

Plus d'informations à venir sur www.moisdelajeunesse.fr

Création du CV, simulations d'entretien, job dating / rencontres d'entreprises, visites de centre de formations...
OBJECTIF : 1 semaine pour trouver un emploi !

Retrouvez le programme à l'intérieur et dans sa version actualisée sur www.moisdelajeunesse.fr

Renseignements : 05.53.40.06.02 / info@mlpv47.org

ECLATS - VACANCES NATURE

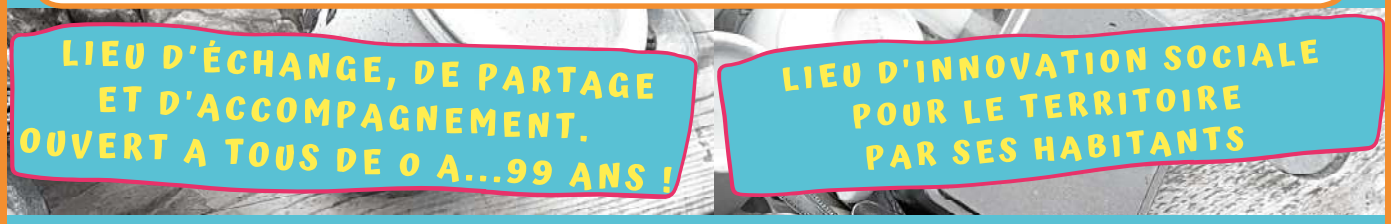

Des adhérents "acteurs" du projet.

Les bénévoles construisent des projets variés favorisant le lien social, l'intergénérationnel, la parentalité et l'environnement (recyclerie). Intéressé ? N'hésitez pas !

Rejoignez les équipes "projets" :

En septembre : les mardis 6 et 20 à 14h

En octobre : les mardis 4 et 11 à 14h

Nos partenaires

La CAF et la MSA sont les principaux partenaires d'ÉCLATS, mais d'autres nous permettent de faire vivre et de développer la structure : Département, Région, CCBHAP, mairies, entreprises.

Par ailleurs, les écoles, les associations locales, les intervenants et de nombreux particuliers soutiennent ÉCLATS.

ÉCLATS

Établissement Culturel Laïc d'Animation Territoriale et Sociale

vous accueille :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

- le mardi de 14h à 18h

Cet Espace de Vie Sociale a été créé afin d'agir auprès des familles, en soutenant la parentalité et en favorisant les échanges de savoirs et de compétences, développant de ce fait le lien social entre les habitants et entre les générations.

Il permet la naissance de projets pour le territoire, par ses habitants, avec pour missions d'apporter des réponses concrètes à leurs problématiques quotidiennes.

S'inscrire, c'est simple !

- remplir une fiche d'adhérent

- régler une cotisation annuelle de 20

CONTACT

05 53 40 34 55
06 38 62 59 50
eclatsvacancesnature@gmail.com
7, côte Saint-Michel
47210 VILLERÉAL

SOIRÉE JEUX - VENDREDI 21 OCTOBRE

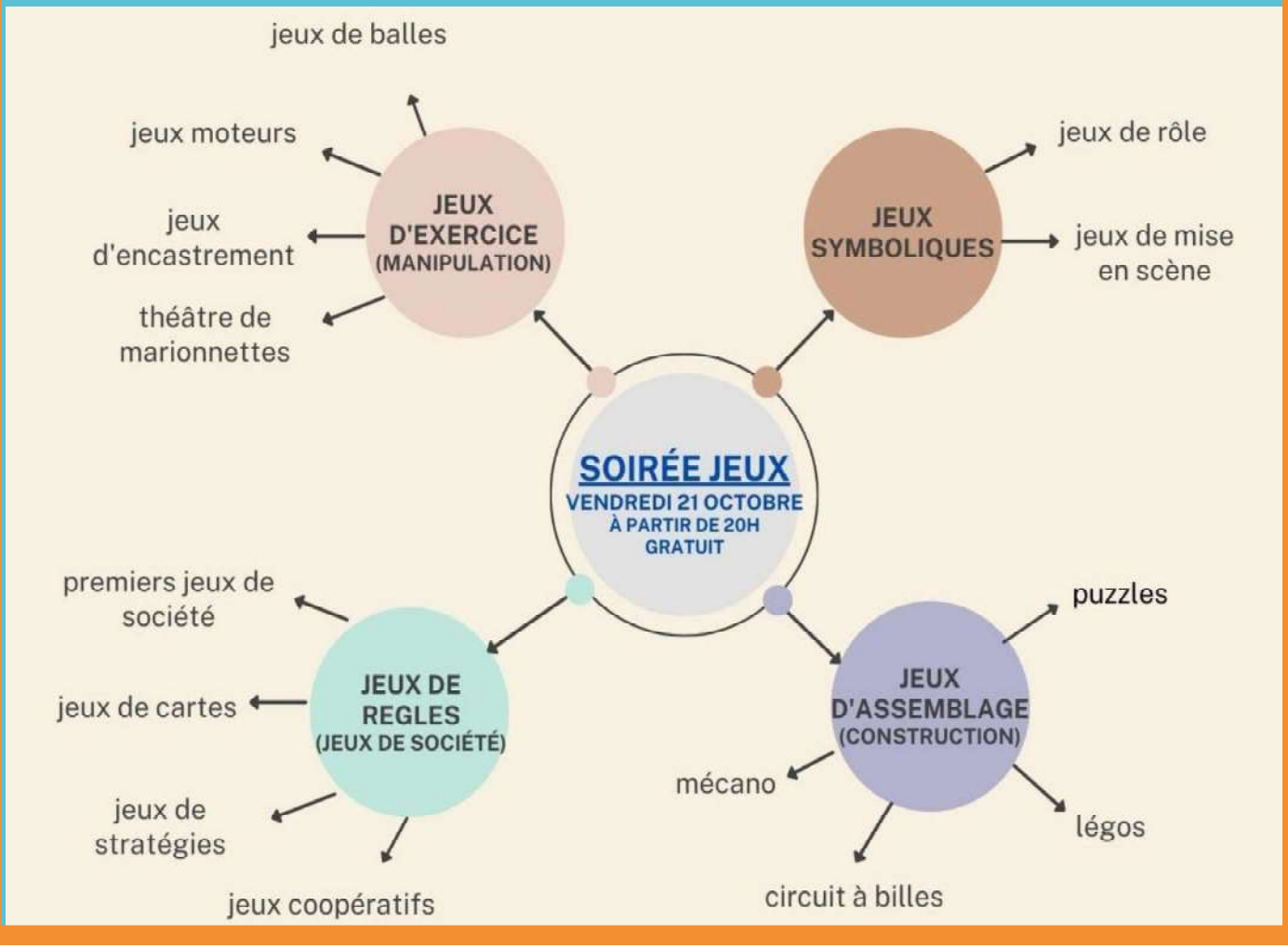

ANIMATIONS PARENTALITE

Goûter en famille

Vendredi 21 octobre dès 16h aux Riviérettes.
Moment d'échange et de partage.

Café des parents

Les mercredis de 8h45 à 10h, à la Ludothèque.
Venez échanger et partager un moment de convivialité autour de vos "défis" de parents.

TEMPS FORTS

Soirée jeux de rôle

Dimanche 28 août à la Ludothèque à 17h et 21h.
Des histoires dont vous êtes les héros avec Matis et sa bande !

Soirée jeux en famille

Vendredi 21 octobre à partir de 19h, à la Ludothèque.

Rallye "24h de couture" !

Vendredi 21 octobre dès 18h et pendant 24h, on se relaie pour coudre des créations roses - dans le cadre "d'Octobre Rose" - vendues sur le marché du samedi 29 octobre au profit de l'asso "Les Elles Roses". Ouvert à tous : débutants et confirmés.

Café des habitants

Les mardis et vendredis, de 8h45-10h. Venez échanger autour d'un "petit-déj". De 10h à 12h, participez à des ateliers créatifs que vous aurez choisis (déco, expo photo, bricolage, projet, etc.) !

Animations de 10h à 12h

Mardi 23 août : réouverture d'Éclats avec un café papote
Vendredi 26 août et mardi 13 septembre : animation "jeux intergénérationnels" avec Émilie.
Mardi 30 août puis les 9, 16, 20 et 30 septembre : atelier récup et création de "M. ÉCLATS".
Vendredi 2 septembre : échange d'idées autour de projets.
Mardi 6 septembre : atelier cuisine "coulis de tomates et conserves". Amenez des pots.
Vendredi 23 septembre : atelier cuisine "plats salés".
Mardi 4 octobre : atelier "répare" pour ne plus jeter ! Amenez un objet à réparer.
Mardi 18 octobre : atelier Halloween, jardin et recyclerie.

PERMANENCES

Centre Médico-Social

- ***Assistante sociale :*** du lundi au vendredi, rendez-vous au 05 53 71 20 61.
- ***PMI :*** permanence ***les mercredis 14 septembre et 12 octobre***, rendez-vous au 05 53 71 20 61.

Permanence MSA (Assistante sociale)

sur rendez-vous au 06 08 72 24 01.

InfoDroits

- ***Permanence juridique : les vendredis 30 septembre et 21 octobre, mercredi 5 octobre.*** De 9h à 12h, sur RDV au 05 53 40 34 55. Gratuit.

Écrivain Public

- ***Accompagnement à la rédaction*** avec Pierre-Antony, sur rendez-vous au 06 71 10 08 88. Gratuit.

Inclusion numérique

- ***Accompagnement au numérique*** le lundi avec Thibaut du Conseil Départemental, sur rendez-vous 07 85 97 06 57. Gratuit.

Guid'Assos

- ***Service pour les associations du territoire de la CCBHAP.*** C'est un espace d'information, d'accompagnement et d'orientation pour les assos, uniquement sur rendez-vous.

J'PEUX PAS, J'AI COUTURE !

Atelier couture : Marion anime l'atelier les mercredis de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30. Ouvert à tous (9 euros par séance). Reprise le 14 septembre.

LUDOTHEQUE D'ECLATS

ASSOCIATION VACANCES NATURE

Programme septembre - octobre

MAR. De 10H à 12H30 et de 15H30 à 18H30

CAFE DES PARENTS
le mercredi de 8h45 à 10h

MER. De 10H à 12H30 et de 15H30 à 18H30

JEU. De 17H00 à 18H30
excepté le 27 octobre

SAM. De 10H à 12H30
SEPTEMBRE : le 3 sur le marché
le 24 : familles bâtisseuses Monsempron Libos
OCTOBRE : les 8 et 22

AUTRE SOIREES JEUX
+ le 28 août : jeux de rôles
+ le 21 octobre : pour tous

GOUTER EN FAMILLE :
le 21 octobre à 16h
au parc de la sauterelle

COTISATIONS ANNUELLES

Visite ponctuelle : 5 euros
Particuliers : 25 euros
Collectivités : 35 euros
Collectivités avec prêt de jeux : 50 euros

AUTRES PRESTATIONS

+ Animation d'un évènement ludique : 30 euros l'heure

+ Location de jeux et jouets pour une petite manifestation (anniversaire, baptême, autres) : 5 euros le jeu

Contact : ludothequeeclats@gmail.com et 05 53 40 34 55

Location de jeux et jouets pour petites manifestations

+ briques archiblocks
+ parcours de motricité
+ pieds-mains
+ molkky
+ quilles géantes
+ passe trappe
+ jeu coopératif de la tour

+ katamino
+ quarto
+ quoridor
+ rush hour
+ échecs, dames...

Malles thématiques

- le corps humain (il était une fois la vie),
- jeux de construction
- jeux de sensibilisation à l'environnement
- quiz
- jeux de lettres...

VENEZ PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL ENTRE PARENTS ET ECHANGER SUR VOS DEFIS DU MOMENT
LES MERCREDIS À ECLATS
DE 8H45 À 10H
CAFE
ECLATS

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

DEBUT DU CLAS

27 SEPTEMBRE 2022

RPI

- MARDIS DE 17H à 18H30
- MERCREDIS DE 10H30 à 12H

VILLEREAL

- JEUDIS DE 15H30 à 17H00
- MERCREDIS DE 14H à 15H30

CONTACT

- E-mail :
ludothequeeclats@gmail.com
eclatsvacancesnature@gmail.com
- Téléphone : 05 53 40 34 55

STAGE PRATIQUE

"Vivre et Grandir Ensemble"

Crée par Catherine Dumonteil-Kremer

animé par Emilie Randonnier
en formation de consultante en parentalité

Bonjour, dans le cadre de ma formation, je vais effectuer un stage pratique de **8 ateliers de 3 heures** (ateliers non dissociables). Ce cycle est à destination des parents**.** Il se compose ainsi :

Atelier 1 : L'ECOUTE ET LE SOUTIEN
Se connecter à nos enfants grâce aux techniques d'écoute

Atelier 2 : LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES
Explorer les besoins pour aider nos enfants à grandir

Atelier 3 : METTRE DE LA JOIE AU CENTRE DE LA VIE DE FAMILLE
Le jeu pour développer le lien et relâcher les tensions

Atelier 4 : ACCOMPAGNER LES PLEURS ET COLERES
Accueillir et comprendre les émotions des enfants

Atelier 5 : POSER DES LIMITES RESPECTUEUSES
Comprendre le message derrière un comportement, savoir dire "non"

Atelier 6 : QUAND LA COLERE NOUS EMPORTE
Exprimer sa colère sans blesser son enfant

Atelier 7 : COMMENT LES ENFANTS APPRENNENT
Nourrir l'enthousiasme et le désir naturel d'apprendre

Atelier 8 : RENAITRE A SOI-MEME EN ACCOMPAGNANT SES ENFANTS
Grandir avec ses enfants

Afin que chacun puisse accéder au mieux à ce cycle, je propose de les animer les **dimanches matins, de 9h30 à 12h30, à l'Espace de Vie Sociale ECLATS**

- les 13 et 27 novembre 2022
- le 11 décembre 2022
- les 8 et 22 janvier 2023
- les 5 et 19 février 2023
- le 5 mars 2023

Tarif pour l'ensemble du cycle : 80 euros par personne au lieu de 320 euros.
Grâce à ce tarif réduit, vous me donnez la possibilité de valider ma formation tout en vous permettant d'échanger entre parents, de développer votre créativité, d'acquérir les outils de la parentalité positive et de trouver vos propres solutions.

INFORMATIONS ET/OU INSCRIPTIONS

Par mail : ludothequeeclats@gmail.com ou par téléphone : 06.89.43.07.66

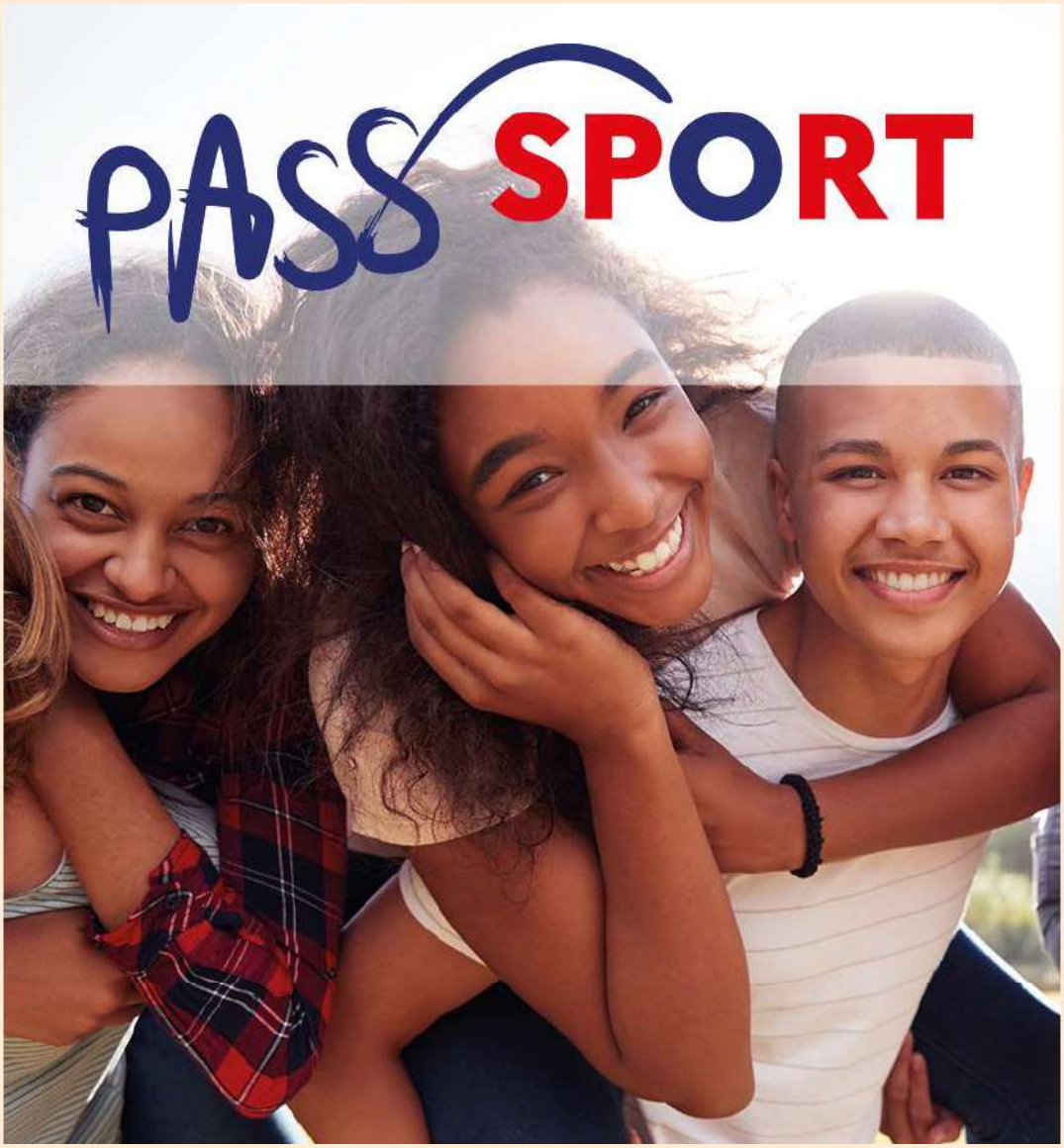

Moins de 18 ans ?
Envie de faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une déduction de 50 €
pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

www.sports.gouv.fr/pass-sport

PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Chasseurs

CRÉEZ VOTRE COMPTE DÈS AUJOURD'HUI !

NOUVEAU
Système d'information sur les armes

SIA
Système d'Information sur les Armes

Vous êtes chasseur et vous détenez au moins une arme ?
Depuis le **8 février 2022**, vous devez **obligatoirement** avoir créé un compte personnel dans le **SIA** pour **acheter ou vendre une arme.**

Renseignez-vous auprès de votre **fédération**, de votre **armurier** ou de votre **préfecture** et créez dès à présent votre compte sur : **sia.interieur.gouv.fr**

Contacts utiles à la préfecture:

pref-47-sia@lot-et-garonne.gouv.fr

05.53.77.60.66
05.56.77.60.56
05.56.77.60.19

ESPACE NUMÉRIQUE

www.sainteutropedeborn.fr

Actualités, associations, informations pratiques, services de proximité, publications ...

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Nous vous apportons un **soutien pour vos démarches en ligne** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise, CAF, pôle emploi...) ainsi que pour la **création de votre curriculum vitae et lettre de motivation.**

INITIATIONS INFORMATIQUE

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS AVEC L'INFORMATIQUE ?

Des **initiations** sont mises en place à l'Espace Numérique afin de vous aider à manipuler l'outil informatique ainsi que la navigation internet.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS OU INSCRIPTIONS VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC ALÉSIA

- Espace Numérique -
SAINT EUTROPE DE BORN

05 53 01 27 23

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ESPACE NUMÉRIQUE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h
13h-17h	13h-17h	13h-17h		13h-16h

ÉCOLE - NOUVELLE CLASSE

École de Saint Vivien

Installation d'une nouvelle classe dans la salle Granger à Saint Vivien.

Les Élus communaux ainsi que des parents d'élèves ont transformé la salle Granger en salle de classe afin d'accueillir les élèves de Grande Section et Cours Préparatoire.

Salle de classe

Préau

Espace enherbé

Réfectoire

Cuisine

LA DIANE

NOUVELLE SAISON

Même si l'ouverture générale de la chasse était fixée au 11 septembre cette année, la vie de la Diane, elle, ne s'est jamais arrêtée.

Grâce à la mobilisation de certains, les deux repas organisés cet été, ont été couronnés de succès, ce qui va permettre de renflouer un peu les caisses de la société après ces difficiles années marquées par le COVID.

Vous l'avez noté dans le dernier journal de la commune, la diminution des recettes et l'absence de réaction négative à l'assemblée générale ont conduit à une diminution très sensible du nombre de perdreaux lâchés cet été par rapport aux années précédentes.

Avec 300 perdreaux mis sur le terrain de 4000 ha, nous sommes, hélas, bien en dessous du seuil de 5 couples aux 100 ha qui nous permettrait de voir les choses avec sérénité et de chasser sans se soucier d'un quelconque PMA.

Ce ne sont pas non plus les quelques couvées que l'on a pu enfin observer de nouveau cette année qui vont suffire à régler le problème.
Il ne faudrait d'ailleurs pas que ces oiseaux nés sur le terrain, qu'il s'agisse de perdreaux ou de faisans soient trop nombreux au tableau de chasse puisqu'il s'agit là du commencement des fondations d'une vraie souche d'animaux adaptés et attachés à notre terrain.

Nous sommes loin aussi, très loin, de certaines communes alentours qui arrivent à lâcher plus d'un perdreau pour deux hectares (600 perdreaux pour 900 ha et 38 chasseurs), sans que les cartes coûtent plus cher, grâce à l'investissement personnel de la quasi-totalité des chasseurs, ce qui n'est pas du tout le cas sur notre commune….

Au-delà du rappel de l'interdiction absolue du tir des poules faisanes sur notre territoire, nous vous demandons de tirer le moins possible, 2 ou 3 oiseaux maximum par chasseur et par saison serait un chiffre presque raisonnable…..

Il sera procédé à un lâcher de faisans chaque fin de mois.
Des solutions existent pour améliorer cette situation, mais cela demande une implication de chacun et pas seulement de quelques bénévoles…

La chasse du gros gibier se porte bien, et de très gros efforts sont faits concernant aussi bien l'organisation et la sécurité des battues que la convivialité de ces regroupements de chasseurs.
Le président souhaiterait d'ailleurs qu'il y ait davantage de chasseurs présents à ces battues.

Chasse en battues ou chasse individuelle, nous vous rappelons, une fois encore qu'il est obligatoire de respecter toutes les règles de sécurité et de courtoisie sur le terrain !!!

Le bureau

CONTINENTAL SILVER CLUB

Après plusieurs mois de travaux pour fermer la façade du conservatoire, les visites ont repris.
Une grosse visite de 49 personnes le Dimanche 26 juin a permis de connaître une autre association «Les anysetiers de Bergerac» qui se regroupait pour leur assemblée générale.
Ils ont été les premiers à admirer la dernière acquisition du conservatoire, une Bentley Arnage T de 467CV revenue la veille de Paris après un tournage de séries TV avec Vincent Lindon qui a dû remplacer Gaspard Ulliel décédé accidentellement.

Deux semaines plus tard, je recevai un autre groupe de 18 personnes.
Beaucoup de visiteurs en vacances ne connaissaient pas l'histoire de ces 2 marques automobiles les plus prestigieuses.

Enfin, le club CSC organise sa sortie annuelle le 09 octobre qui commencera par un rassemblement sur la place de la mairie de Saint Eutrope puis par la visite du musée du chocolat et repas à Castillonnès.

L'après-midi sera réservé à la visite du musée automobiles au château de Sanxet de Pomport.

Un compte-rendu sera fait pour la prochaine édition du Tambourinaire.

N'hésitez pas à venir me voir, le chien patou «Hercule» ne vous mangera pas et moi non plus.

AGENUX

aGeNUx
Libérons l'informatique
Section : aGeNUx en Périgord - Haut Agenais

J'espère que pour vous les vacances furent joyeuses et pleines de rencontres. Une marche vers un monde où l'on apprend à vivre avec le virus en ayant moins peur d'aller vers les autres tout en restant tout aussi vigilants.

La reprise de nos rencontres hebdomadaires se fera le :

mercredi 19 octobre 2022 - 15h30 à 17h30.

Je serai présente sur 2 semaines consécutives, mais vous conseille de prendre contact avec moi avant, comme d'habitude, afin de s'organiser au mieux.
Faute de participant, je me verrai, avec beaucoup de regrets, obligée de fermer ce lieu de rencontre autour des logiciels libres.

Ida
06 43 81 32 26
Born, local au-dessus de la bibliothèque (Biblilude)

LES SALTIMBRANQUES

2022, année de la renaissance pour les Saltimbranques !

Tout d'abord, nous avons été très heureux de pouvoir remonter sur les planches en mars dernier pour notre spectacle annuel… Les répétitions ont été un peu compliquées en raison des restrictions sanitaires, mais nous avons tenu bon !

En Septembre c'est le voyage… En effet après plusieurs reports, la Sicile nous accueillait enfin.
Nous n'y croyions plus, mais si, nous nous sommes envolés en direction de cette île où les paysages sont magnifiques et, comme d'habitude, l'ambiance fut au rendez-vous.

En 2011, les Saltimbranques innovaient en proposant leur premier cabaret. Une soirée complète dédiée à l'humour grâce à des sketches, des chansons, des gags, des histoires. Le COVID ne nous a pas permis de fêter les 10 ans avec vous… C'est donc avec un an de retard que nous vous proposons de venir fêter cet anniversaire avec un florilège de sketches et des rires garantis. Les représentations auront lieu le week end du 26/27 novembre (dont le dimanche après midi) et le vendredi 2 et samedi 3 décembre. Les réservations se font auprès de Nadine et Michel au 05 53 36 04 78.

Nous vous attendons nombreux à la salle des fêtes de St Vivien afin de partager encore avec nous des moments de bonne humeur.

Enfin, toute la troupe félicite Elodie et Julien pour la naissance de Léonie, la plus jeune Saltimbranque qui participe déjà aux répétitions !

LE COMITÉ DES FÊTES

Samedi 5 Novembre

Soirée Moules/Frites
Salle des Fêtes de Saint-Vivien

15 €

20 h

Menu :

Apéritif
Salade de gésiers
Moules/Frites
Fromages
Omelette Norvégienne

–

Vin rouge et vin rosé

Samedi 31 Décembre

Réveillon de la St Sylvestre
St Vivien

20h

REPAS DE FÊTES

ANIMATION - DJ

Les habitants de la commune sont prioritaires en s'inscrivant avant le 20 novembre

Infos et réservations
Comité des Fêtes :
05 53 36 67 14

BIBLILUDE

VIDE GRENIER

Comme tous les ans, nous étions présents à Saint-Vivien le 10 juillet, au vide grenier de la fête communale, organisée par le Comité des Fêtes. La vente d'environ une centaine de livres provenant de dons nous aidera à enrichir notre fonds.

ATELIER d'ECRITURE

Notre premier rendez-vous a eu lieu le 21 septembre dernier.
Pour l'instant, 9 personnes participent régulièrement à ces ateliers d'écriture qui se déroulent une fois par mois les mercredis, à 18h30, à la bibliothèque à Born.

Prochaines rencontres :

12 octobre, 16 novembre et 14 décembre

SELECTION

Une sélection de livres ayant pour thème « les correspondances » dont voici quelques titres, sera à votre disposition :

- Il était une lettre de Kathryn Hughes
- Lettres à ma mère (textes réunis de divers grands auteurs : Marcel Proust, Vincent Van Gogh, Françoise Dolto, Jules Vernes…)
- Lettre d'un mauvais élève de Gaia GUASTI
- Lettres d'amour de 0 à 15 de Susie Morgenstern
- Les Lettres de prison de Nelson Mandela
- Les lettres que je ne vous ai jamais envoyées de Latie GETIGNEY

Ainsi que de nombreux autres ouvrages.

Modification d'horaires :

- 14h - 16h30 : le vendredi 14 octobre,
- 14h - 17h : les mercredis 12, 19 et 21 octobre,

La bibliothèque sera fermée durant les fêtes de fin d'année.

LES AMIS DE LA FRAÎCHE GARDONNE

Nous espérons que cet été ne fut pas trop difficile à supporter avec ces grosses chaleurs. Que ceux qui l'ont souhaité ont pu reprendre leurs activités en septembre.

Malheureusement le club a rencontré toute cette année quelques difficultés de gestion et l'heure du bilan a sonné.

Le conseil d'administration s'est réuni ce 26 septembre pour savoir ce que nous devons faire. La solution la plus sage qui nous est parue est la démission du bureau dans sa totalité afin de permettre à des personnes prêtent à se dévouer de reprendre les rênes.

Une assemblée extraordinaire est donc prévue à cet effet à la Maison d'Activités de St Vivien (votre local, salle du petit loto) le

Mercredi 9 novembre 2022.

La matinée sera divisée en deux parties :

à 10h00 pour l'assemblée générale
suivi
à 11h00 de l'assemblée extraordinaire.

Un repas, dans un restaurant, sera offert aux adhérents à jour de leur cotisation pour l'année 2021/2022.

Les conjoint.e.s ou ami.e.s peuvent, comme toujours, se joindre à nous et devront en assurer la charge.

Le déplacement se fera par covoiturage à partir du lieu de la réunion.

Le restaurant reste à définir.

Les personnes voulant postuler peuvent se faire connaître un peu avant. Mais l'assemblée générale étant ouverte à tout le monde, les candidats pourront se déclarer à ce moment-là.

Faute de candidature, nous serons contraints de dissoudre l'association.

Pour l'heure, le petit loto s'arrête mais les rencontres pour la belote continueront tout le temps où cela sera possible. Vous serez avisés par les participants si des modifications étaient en vue.

De même, les livres mis à la disposition dans la salle du petit loto, restent disponibles à la lecture et peuvent être pris.

Nous espérons que ce petit appel sera entendu et que le club pourra encore vivre quelques années de plus.

Le Bureau

LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR

ENTRETIEN PHYSIQUE

Salle des activitées de Saint Vivien 47210 Saint Eutrope de Born

Assouplir nos raideurs
Renforce notre bonne humeur
Tous les jeudis à 15h
Sauf vacances scolaires

Le club cherche à enrichir la vie communale en rompant avec l'isolement des aînés ; les étirements sont suivis d'un groupe de parole.

Gardons les bons réflexes avec les GESTES BARRIERES

Pour plus d'information : 06.61.49.52.94

ATELIER COUTURE/TRICOT

Les Petites Mains de St Vivien

Des nouvelles des petites mains de Saint Vivien.

Prêt pour repartir les lundis après midi à partir de 14h15.

Georgette et Colette vous invitent à prendre rendez-vous au 06 31 76 65 71 ou 06 70 50 91 07.

Nous serons là pour vous accueillir et vous accompagner.

Amitiés

Georgette et Colette.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Elèves vous souhaite une bonne rentrée des classes et espère que vous avez passé de bonnes vacances.

Pour cette rentrée nous commençons à préparer les animations de fin d'année civile avec notamment la distribution de sapins de Noël en « drive», le goûter de Noël et les chocolats pour les enfants.

L'Association des Parents d'Elèves espère pouvoir continuer à récolter des fonds pour soutenir les écoles.

Le Bureau vous souhaite une excellente rentrée 2022.

ÉCOLE DE SAINT VIVIEN

Cette année l'école maternelle a bénéficié d'une ouverture de classe. Il y a donc 2 classes : 1 classe de PS-MS et 1 classe de GS-CP.
13 PS et 9 MS composent la 1ère classe et 9 GS et 13 CP sont dans la 2ème classe.
Pour répondre à l'ouverture, la mairie a aménagé la salle Granger en classe. La salle Granger est partagée en deux : une partie classe et une partie cantine.

Le thème pour le RPI cette année est l'alimentation, la gastronomie. Pour ce thème, nous envisageons de faire des gâteaux et différentes recettes. Nous allons travailler sur les fruits et légumes de saison.
La classe des PS/MS a travaillé sur l'album « Trognon et pépin », l'histoire de 2 pommes rigolotes.

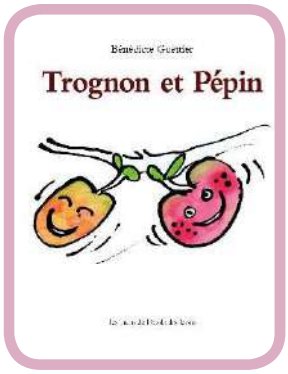

Nous en avons déjà découvert au cours d'une balade autour de l'école, balade faite pour fêter l'arrivée de l'automne.

ÉCOLE DE BORN

Avec l'ouverture d'une classe sur l'école de St Vivien, nous avons eu une rentrée un peu spéciale, puisque seuls les niveaux ont changé, pas les élèves !

Donc, hormis un départ, voici les CE1/CE2 de l'année scolaire 2022/2023 :

Qui dit nouvelle année, dit nouveau thème ! Tout le RPI a choisi « La gourmandise »… Nous allons nous régaler !

Ca a bien commencé puisque Jade a souhaité partager sa fête d'anniversaire en offrant à tous quelques douceurs…

Et puis, un temps spécial « les petits partages du lundi » devraient nous permettre de commencer nos semaines de façon gourmande et originale... En effet, chaque enfant est invité à partager (une gourmandise, une expérience, une recette, etc...) sur notre thème....Allez, on vous met l'eau à la bouche...

Voici les premiers partages :

Prunes et pruneaux, emblème de la région

Noisette nature et noisette torréfiée, Adam nous propose un exposé sur ce fruit

Les tomates cerises récoltées « avec amour » par Ninon dans son potager

La pâte à tartiner chocolat et graines de courges d'Aubane

Une journée à Villeréal

La rencontre sportive

Le jeudi 22 septembre matin, on est parti de Montaut pour aller à Villeréal, au stade de rugby.
Avec l'école de Villeréal, on a fait des activités physiques. On a couru autour du stade, on a fait un parcours les yeux bandés et des jeux d'adresse comme lancer des boules de pétanques dans un cerceau ou lancer des anneaux sur des piquets.
On avait un système de points avec des bouchons à chaque tour de fait.

Viktor et Lenny (CM2)

L'exposition

Ensuite, nous sommes allés voir une exposition sur la bastide de Villeréal. On a vu des choses comme une carte de France de 1544, la première licence de rugby de Villeréal en 1848 ou l'évolution de la halle. M. Petitpas, très engagé dans les associations de Villeréal, nous a expliqué comment lire les panneaux de l'exposition.
Après, nous avons pique-niqué avec des sandwichs, des chips, du concombre, des tomates, de la pastèque et du melon.

Sacha et Soen (CM2)

Nos autoportraits

En classe, nous avons fait des autoportraits.

La première œuvre était la moitié de notre visage en photo et l'autre moitié à dessiner par nous. Ce n'était pas parfait mais c'était quand même assez réussi.

La deuxième œuvre était un portrait déformé en couleurs, à la manière de Sandra Silberzweig. Il y avait un œil plus gros que l'autre, une joue avec des points, l'autre avec une spirale, plein de motifs et graphismes.

Une troisième œuvre, mais pas un portrait, était l'œuvre de Piet Mondrian. Maitresse nous a demandé de tracer des droites perpendiculaires pour former des rectangles et carrés en couleur. On pouvait utiliser les trois couleurs primaires, le blanc et le noir.

Lou et Léonie (CM2)

Peinture en relief

Matériel :

- Un contenant de crème à barbe
- De la colle blanche liquide
- Du colorant alimentaire

ÉTAPE 1 - Prévoir un petit bol par couleur. Penser également à faire du blanc !

ÉTAPE 2 - Remplir chaque petit bol jusqu'à la moitié avec de la crème à barbe.

ÉTAPE 3 - Ajouter environ la même quantité de colle, puis mélanger.

ÉTAPE 4 - Ajouter du colorant alimentaire pour colorer la peinture, quelques gouttes à la fois.

ÉTAPE 5 - En effectuant quelques mélanges de colorant, il est possible de créer une belle gamme de couleurs!

ÉTAPE 6 - Donner des pinceaux aux petits artistes et les laisser travailler!

ÉTAPE 7 - Mettre les dessins de coté afin de les laisser sécher (plusieurs heures, idéalement jusqu'au lendemain).

source : https://www.noovomoi.ca

Champignons farcis au pesto de tomates

Pour 4 Personnes

https://www.marmiton.com

INFOS & INGRÉDIENTS

4 personnes
Niveau : Facile

Préparation : 10 min
Cuisson : 20 min

8 champignons de Paris (gros calibre)
1 bocal de tomate séchée à l'huile d'olive - environ 340g
40g d'amandes grillées non salées
1 bouquet de basilic
2 cuillères à soupe d'huile d'olive
chapelure (facultatif)

PRÉPARATION

ÉTAPE 1 - Rincer les champignons et enlever les pieds (ne pas les jeter).

ÉTAPE 2 - Égoutter les tomates séchées puis les mixer avec les pieds de champignons, les amandes et le basilic. Ne surtout pas mettre de sel, les tomates sont déjà salées.

ÉTAPE 3 - Préchauffer le four à 200°C.

ÉTAPE 4 - Badigeonner les têtes de champignons avec l'huile d'olive. Les farcir avec le pesto de tomates-champignons.

ÉTAPE 5 - Recouvrir de chapelure et enfourner pour 20 minutes.

C'EST PRÊT !

https://www.cuisinelolo.fr

Filets de lièvre à la moutarde

Pour 4 Personnes

INFOS & INGRÉDIENTS

Préparation : 25 minutes
Cuisson : 45 minutes
Repos : 10 minutes

2 râbles de lièvre
800g de pomme de terre «ratte»
2 pommes reinette
400g de beurre
1 verre de vin rouge corsé

1 l de crème liquide
10 cl d'huile d'olive
100g de moutarde
sel/poivre

PRÉPARATION

ÉTAPE 1 - Faites une purée en cuisant les pommes de terre à la vapeur. Ecrasez-les à la fourchette. Incorporez 50 cl de crème liquide et 300 g de beurre. Réservez au chaud.

ÉTAPE 2 - Levez les filets de lièvre. Assaisonnez-les et faites les dorer 5 min dans l'huile d'olive. Réservez au chaud.

ÉTAPE 3 - Videz le corps gras de la sauteuse et déglacez-là avec le vin. Faites réduire.

ÉTAPE 4 - Incorporez le reste de crème liquide. Faites réduire d'un tiers. Pendant ce temps poêlez les pommes reinette en quartiers dans du beurre. Incorporez la moutarde de Meaux à la crème réduite en fouettant.

ÉTAPE 5 - Dressez dans chaque assiette un filet, un peu de purée, quelques quartiers de pommes. Nappez de sauce moutarde..

C'EST PRÊT !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Mois	Jours	Heures	Associations	Lieux	Animations
NOVEMBRE	Samedi 05	20h	COMITÉ DES FÊTES	Salle des fêtes	SOIRÉE MOULES/FRITES
	Samedi 13	20h	COMITÉ DES FÊTES	Salle des fêtes	BAL
	Samedi 26	SOIRÉE	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	CABARET
	Dimanche 27	APRÈS-MIDI	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	CABARET
DÉCEMBRE	Vendredi 02	21h	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	CABARET
	Samedi 03	21h	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	CABARET
	Samedi 31	21h	COMITÉ DES FÊTES	Salle des fêtes	RÉVEILLON